

SOUTIEN AUX PERSONNELS DE SURVEILLANCE DE VENDIN-LE-VIEIL

Le jeudi 11 janvier 2018, trois surveillants ont été blessés par un détenu incarcéré pour des faits de terrorisme. Ce détenu, placé à l'isolement pour des raisons de sécurité et repéré comme potentiellement dangereux, souhaitait téléphoner. A l'ouverture de la porte, il a blessé à l'arme blanche les surveillants face à lui. Ceux-ci ont reçu des coups pour l'un au niveau du cou, pour l'autre au thorax et le dernier au cuir chevelu. Des points de sutures ont été nécessaires pour celui-là. Heureusement, le pronostic vital de ces agents n'est pas engagé mais qu'en est-il du traumatisme psychologique subi suite à cette violente agression à l'arme blanche.

D'ailleurs, le parquet de Paris a depuis ouvert une enquête pour tentatives d'assassinat sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste.



Le SNEPAP-FSU souhaite apporter son soutien entier et empathique aux collègues surveillants meurtris ainsi qu'à leur famille et à leurs collègues. Au-delà de toute instrumentalisation, cet événement souligne combien, au quotidien, le métier de surveillant pénitentiaire comporte des risques spécifiques tant les conditions de détentions sont leurs conditions de travail.

L'Administration Pénitentiaire doit s'interroger sur les modalités de détention des personnes particulièrement suivies. De nombreux éléments conduisent à penser que ce passage à l'acte était prévisible. Quelles réponses ont été apportées par l'Administration Pénitentiaire ? Depuis de nombreux mois, la prise en charge des détenues radicalisées ou suspectées de l'être questionnent. Pour quels résultats concrets sur les terrains ?

Le SNEPAP-FSU dénonce les carences en personnels et la surpopulation pénale qui génèrent de l'insécurité ; il est plus que nécessaire de revaloriser le statut des surveillants pour favoriser l'attractivité de ce métier. Le SNEPAP-FSU estime qu'il devient impérieux de mettre en œuvre des modalités de détention différenciées pour accompagner au mieux chaque personne détenue tout en assurant la sécurité active des agents qui en ont la charge.

Paris, le 12 janvier 2018